

Le projet se situe sur la commune d'Arches la Frasse, commune totalisant moins de 20 000 habitants.

Le projet porte un équipement commercial (deux commerces) totalisant une surface de plancher totale de 372,70m².

Cette surface de plancher comprend à la fois les surfaces de vente et les surfaces de réserves. En enlevant les surfaces des réserves de ces deux commerces à ces 372,70m² on aura une surface de vente cumulée pour les deux commerces inférieure à 300m².

Il n'y a donc pas lieu de faire une notice précisant la nature des commerces projetés et la surface de vente.

Les demandes correspondantes seront faites une fois la nature des commerces définie.

AVIS FAVORABLE

Toute modification doit faire l'objet d'une autorisation.
Document annexé à mon Arrêté du Permis
de Construire n° PC07401419C0004 du
27/03/2019

